

Cuisines IKEA

Renseignements sur
la garantie

25

10

5

Garanties de 25 ans,
de 10 ans et de 5 ans

Armoires de cuisine, tiroirs, étagères,
façades de portes et de tiroirs,
comptoirs précoupés, électroménagers,
évier et robinets



La cuisine est une pièce hautement sollicitée tous les jours. C'est pour cette raison que nos cuisines subissent de rudes épreuves d'endurance. Après ces séances de torture, nous savons qu'elles résistent aux poids lourds, à la chaleur intense et à l'usage quotidien.

Nous vous offrons une garantie limitée de 25 ans qui couvre contre tout défaut de matériau et de fabrication les cuisines modulaires SEKTION et une garantie limitée de 10 ans pour les cuisines modulaires ENHET.

Tous les robinets de cuisine sont couverts par une garantie limitée de 10 ans. Quant aux électroménagers IKEA, ils sont assortis d'une garantie limitée de 5 ans (sauf LAGAN et TILLREDA).

Cette garantie limitée est valable pour l'utilisation domestique de la cuisine et est assujettie aux modalités énoncées dans le présent document.

Valable pour une utilisation à l'intérieur seulement.

25

Le rangement pour cuisine SEKTION est couvert par une garantie limitée de 25 ans.

10

Le rangement pour cuisine ENHET est couvert par une garantie limitée de 10 ans.

10

Les robinets de cuisine sont couverts par une garantie limitée de 10 ans.

5

Les électroménagers IKEA sont couverts par une garantie limitée de 5 ans (sauf LAGAN et TILLREDA).

Armoires de cuisine, tiroirs, étagères,
façades de portes et de tiroirs, comptoirs précoupés et
évier SEKTION

Durée de la présente garantie limitée

La garantie sur le rangement pour cuisine SEKTION est valable pour vingt-cinq (25) ans et prend effet à la date de l'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts par cette garantie limitée

Cette garantie limitée protège contre tout défaut de fabrication et de matériaux les éléments suivants des cuisines modulaires SEKTION.

Garantie limitée de 25 ans

Cette garantie limitée couvre les éléments suivants des cuisines modulaires SEKTION:

- Caissons d'armoire (sauf TÖRNVIKEN et VADHOLMA)
- Portes et façades de tiroir
- Charnières UTRUSTA
- Tiroirs à extension complète MAXIMERA
- Tablettes UTRUSTA en verre trempé et en mélamine
- Pieds et plinthes
- Panneaux de finition
- Bandeaux-décor et moulures
- Comptoirs précoupés (en stratifié ou en bois)
- Évier (sauf FYNDIG)

Garantie limitée de 10 ans

Les corbeilles en fil UTRUSTA, les articles TÖRNVIKEN et les articles VADHOLMA sont couverts par une garantie de 10 ans.

Garantie limitée de 5 ans

Boutons-poussoirs électriques UTRUSTA.

Armoires ouvertes et fermées, tiroirs, étagères, et portes et façades de tiroir ENHET

Durée de la présente garantie limitée

La garantie limitée sur le rangement pour cuisine ENHET est valable pour dix (10) ans et prend effet à la date de l'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts par cette garantie limitée

La garantie limitée est valable pour tous les articles ENHET. La présente garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique de l'article et couvre les défauts de matériaux et de fabrication de tous les rangements pour cuisine ENHET.

Éléments non couverts par cette garantie limitée

La présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des impacts, des accidents ou l'eau.

Articles non couverts par une garantie limitée de 25, 10 ou 5 ans

Comptoirs et revêtements muraux sur mesure, boutons, poignées, cuisines KNOXHULT, cuisines SUNNERSTA et éviers FYNDIG.

En cas de défectuosité

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

Éléments non couverts par cette garantie limitée

La garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les égratignures ou les dommages causés par des coups ou par des incidents fortuits.

Il est important de suivre attentivement les instructions d'assemblage et d'installation ainsi que les conseils d'entretien. La garantie limitée ne s'applique pas aux articles entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de façon inadéquate ou nettoyés au moyen de méthodes ou de produits de nettoyage inappropriés. La garantie limitée ne couvre par les dommages indirects.

Législations fédérale et provinciale

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de la garantie limitée. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan. Cette garantie exclut tout article déplacé de son emplacement initial, réinstallé ou modifié.

Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers et n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects, ou les restrictions de garantie. Il se peut que les exclusions précisées dans ces garanties ne s'appliquent pas à votre cas particulier.

Contact pour obtenir de l'aide

Pour toutes questions, communiquez avec le service à la clientèle IKEA au 1-866-866-4532 ou en ligne à fr.IKEA.ca.

Robinets de cuisine

Durée de la présente garantie limitée

La garantie limitée sur les robinets de cuisines IKEA est valable pour dix (10) ans et prend effet à la date de l'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts par cette garantie limitée

La garantie limitée de 10 ans couvre tous les robinets de cuisine.

La présente garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique de l'article et couvre les défauts de matériaux et de fabrication de tous les robinets de cuisine. Comme les robinets de cuisine sont soumis à des tests qui vont au-delà des normes internationales pertinentes et que nous n'utilisons que des composants de marques réputées, nous pouvons honorer notre garantie de 10 ans.

Éléments non couverts par cette garantie limitée

La présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des impacts, des accidents ou l'eau. Elle ne s'applique pas non plus au filtre et à l'aérateur des robinets, qui doivent être nettoyés régulièrement et remplacés lorsqu'ils sont usés.

Il est important de suivre attentivement les instructions d'assemblage et d'installation ainsi que les conseils d'entretien. La garantie limitée ne s'applique pas aux articles entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de façon inadéquate ou nettoyés au moyen de méthodes ou de produits inappropriés.

La garantie limitée ne s'applique pas si les articles ont été placés dans un endroit public, à l'extérieur ou dans des conditions pouvant causer la corrosion. Elle ne couvre pas non plus les dommages accidentels.

Quels robinets de cuisine sont exclus de la garantie limitée ?

La garantie limitée sur les robinets LAGAN et les robinets d'extérieur KALLSJÖN est valable pour deux (2) ans et prend effet à la date de l'achat.

En cas de défectuosité

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'oeuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

Certificats

Certains pays ont établi des exigences légales pour l'approbation et la certification des robinets de cuisine. Nos robinets ont été approuvés et certifiés afin de respecter les demandes pertinentes de chacun des marchés.

Législations fédérale et provinciale

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de la garantie limitée. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan. Tout article déplacé de son emplacement original, réinstallé ou modifié est exclu de cette garantie limitée.

Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers. Elle n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects, ou les restrictions de garantie limitée. Il se peut que ces exclusions et restrictions ne s'appliquent pas à votre cas particulier.

Contact pour obtenir de l'aide

Pour toutes questions, communiquez avec le service à la clientèle IKEA au 1-866-866-4532 ou en ligne à fr.IKEA.ca.

Électroménagers

Durée de la garantie limitée

Cette garantie limitée est valable cinq (5) ans à compter de la date d'achat à condition que l'électroménager soit utilisé et entretenu selon les instructions d'utilisation publiées ou fournies à l'achat.

Les électroménagers des collections TILLREDA et LAGAN sont couverts par une garantie limitée de deux (2) ans, valable à compter de la date de l'achat.

Cette garantie limitée est valable au Canada et aux États-Unis seulement. Elle s'applique uniquement si l'électroménager est utilisé dans le pays dans lequel il a été acheté. Cette garantie n'est pas valable hors du Canada ou des États-Unis.

Une preuve d'achat comportant la date de l'achat est nécessaire pour faire valoir cette garantie.

Éléments couverts par la garantie limitée

La garantie limitée couvre les frais de réparation et les pièces usinées nécessaires pour corriger les défauts de fabrication ou de matériaux existant au moment de l'achat de l'électroménager. La section « Exclusions » précise les éléments exclus de la garantie.

Gros électroménagers non couverts par la garantie limitée de cinq (5) ans

Les gros électroménagers TILLREDA et LAGAN sont couverts par une garantie limitée de deux (2) ans qui prend effet à la date de l'achat.

En cas de défectuosité

Le service de réparation décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, le service de réparation réparera l'appareil défectueux. Le seul et unique recours prévu par la présente garantie est la réparation comme mentionné précédemment.

La garantie limitée couvre le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'appareil soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales.

Responsable de l'exécution du service

Le fournisseur de service désigné sera responsable de l'exécution du service à domicile ou de son attribution à un réseau de partenaires autorisés.

Exclusions

- Coûts occasionnés par les appels de service effectués pour corriger l'installation de l'appareil, montrer le fonctionnement de l'appareil, remplacer ou réparer des coupe-circuits domestiques, ou corriger les câbles électriques ou la plomberie domestique.
- Appels de service pour réparer ou remplacer l'ampoule, le filtre à air ou le filtre à eau d'un appareil. Les pièces consommables ne sont pas couvertes.
- Coûts occasionnés par la réparation d'un appareil ayant servi à un usage autre que celui d'une famille moyenne ou ayant été utilisé d'une manière contraire aux instructions d'installation ou d'utilisation fournies, et coûts des pièces de rechange nécessaires à la réparation.
- Dommages causés par un accident, une modification, un usage inapproprié ou abusif, un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, une mauvaise installation, une installation non conforme aux codes d'électricité et de plomberie, ou l'utilisation de produits de nettoyage non recommandés.
- Les dommages esthétiques, incluant les égratignures, l'enfoncement, l'écaillage ou tout autre type de dommage apparent à la finition de votre électroménager, sauf si ce dommage est la conséquence de défauts au niveau des matériaux ou d'une malfaçon, et est signalé dans les sept (7) jours suivant la date d'achat ou de livraison.
- Aliments gaspillés en raison d'une défectuosité du réfrigérateur ou du congélateur.
- Ramassage et livraison. L'électroménager est conçu pour être réparé sur place.
- Réparations effectuées sur des pièces suite à une modification non autorisée de l'appareil.
- Dépenses de service effectuées pour le déplacement et le transport de l'appareil si aucun service de réparation autorisé ne se trouve à proximité.
- Retrait et réinstallation de l'appareil s'il est installé dans un endroit non accessible ou s'il n'est pas installé conformément aux instructions fournies.
- Pièces de rechange ou travaux de réparation sur des appareils dont les numéros de série ou de modèle ont été retirés ou modifiés, ou ne peuvent être aisément déterminés. La garantie n'est pas valable si le numéro de série apposé sur l'appareil en usine a été modifié ou retiré.
- Coûts de réparation ou de remplacement de tout appareil ou pièce en vertu des exclusions ci-dessus mentionnées. Ces coûts sont assumés par le client.

Stipulation d'exonération de garanties implicites

LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE PRÉCISE, SE LIMITENT À CINQ ANS (DEUX ANS POUR LES ÉLECTROMÉNAGERS DES COLLECTIONS LAGAN ET TILLREDA) OU LA PÉRIODE LA PLUS COURTE PERMISE PAR LA LOI. La législation de certains États ou provinces ne permet pas de limiter la période des garanties implicites de qualité marchande ou de convenance. Cette limite peut ne pas s'appliquer à votre situation. La garantie vous accorde des droits légaux particuliers. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Restriction des recours; exclusions des dommages indirects

LE SEUL ET UNIQUE RECOURS RELATIVEMENT À CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DE L'ARTICLE COMME DÉCRIT PRÉCÉDEMMENT. LE FOURNISSEUR DE SERVICE DÉSIGNÉ NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS. La législation de certains États ou provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou les restrictions de garantie. Il se peut que ces exclusions et restrictions ne s'appliquent pas à votre situation. La garantie vous accorde des droits légaux particuliers. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Contact pour obtenir du service

Pour toute demande de soutien relative aux électroménagers TILLREDA, veuillez visiter le service à la clientèle de votre magasin IKEA ou contactez IKEA au 1-866-866-4532 ou sur le site fr.IKEA.ca

Pour tout autre problème concernant un électroménager, veuillez visiter le site fr.IKEA.ca ou composer le 1-866-866-4532. Veuillez avoir ces renseignements à portée de main avant de contacter le service à la clientèle : le numéro de commande, le numéro de reçu, le numéro d'article, en plus du numéro de modèle/de série (que vous trouverez sur la plaque signalétique de l'électroménager).

Vous trouverez également des renseignements utiles dans la section Résolution de problèmes du manuel d'utilisation et d'entretien de chaque électroménager.

À l'extérieur du Canada ou des États-Unis, communiquez avec le magasin IKEA le plus près afin de déterminer si une autre garantie s'applique.

Conservez le reçu de caisse

C'est votre preuve d'achat. Il est requis pour faire valoir cette garantie limitée. En cas de problème ou si vous n'êtes pas satisfait, consultez le fr.IKEA.ca ou communiquez avec nous.

